

RENCONTRE AVEC LE COLLECTIF RENDEZ-NOUS PARIS

28 septembre 2020

Personnes présentes :

- Elu.e.s : Emmanuel Grégoire, Olivia Polski, Nicolas Nordman, Frédéric Hocquard, Ariel Weil, François Vauglin,
- Collectif Réseau Vivre Paris représenté par Bertrand Lukacs, Laurent Jeannin-Naltet, Jean-François Révah, Mélanie Terrien, Corinne Tresca, Farzaneh Ziafathy, Jean-Paul Yildiz

La réunion a permis d'échanger sur les propositions et attentes du collectif.

Il a été rappelé la décision prise par la Maire de Paris de prolonger le dispositif relatif aux terrasses éphémères jusqu'au 30 juin 2021 pour aider les cafés et restaurants à faire face à la crise sanitaire et économique qui se poursuit. L'horaire maximal de 22h pour les terrasses et étalages éphémères est maintenu. Les moyens de médiation et de verbalisation sont renforcés, particulièrement pour le respect des riverains, à travers des engagements renforcés dans la charte d'engagement des établissements qui déclarent une terrasse et par un système de sanctions graduées en cas de non-respect (amende administrative pouvant atteindre jusqu'à 500 euros, retrait de la terrasse, voire fermeture administrative de la part de la préfecture de police).

Les engagements suivants ont été pris par Emmanuel Grégoire, en accord avec les adjoint.e.s présent.e.s :

- Une adresse mail dédiée et partagée entre la Ville de Paris (DPSP) et les services de la préfecture de police sera mise en place pour permettre d'alerter en cas de non-respect des engagements pris par les établissements pour l'installation de terrasses éphémères. Dans la même logique, une catégorie dédiée sur l'application « dans ma rue » sera proposée afin de signaler spécifiquement le cas de non-respect de la charte.
- La liste des terrasses éphémères déclarées sera publiée sur l'open data de la Ville.
- Outre les Commissions de régulation de débits de boissons fonctionnant déjà dans 6 arrondissements, les maires d'arrondissement seront invité.e.s à mettre en place des commissions locales de régulation de l'espace public afin de partager rue par rue les problèmes rencontrés et les solutions apportées avec les représentants de riverains et des établissements concernés.
- La lutte contre le bruit est une priorité pour le nouvel exécutif. C'est tout particulièrement un enjeu de santé publique. Un plan d'action reposant notamment sur des sonomètres fixes et mobiles sera mis en place.
- Dans le cadre de l'élaboration d'un Code de la Nuit, il sera soumis à la concertation avec les acteurs du secteur un permis à point sur le modèle de celui élaboré par la Ville de Genève qui permet la graduation des sanctions. En lien avec la concertation sur la révision du RET, des horaires de fermeture différents pourraient être pertinents dans certains lieux ou certains jours.
- La question du stationnement mobilisé par les terrasses éphémères sera abordée lors des assises du stationnement et de la mobilité, notamment dans le cadre du groupe de travail sur la mobilité des professionnels. Pour rappel, ces assises démarreront en novembre.
- Une nouvelle réunion avec les associations de riverains sera proposée en amont de la concertation pour la révision du RET.